

**Présents :** Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Jeanne Lucsanszky, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

**Suppléants avec voix délibérative :** Jean-Yves Capron, David Piccarretta

**Suppléants sans voix délibérative :** Georges Repellin, Gabriel Pero, Jacqueline Bonato, Jean-Pierre Barba.

**Pouvoirs :** Marcel Calvat à Gérard Dangles, Marie-Claire Terrier à Frédéric Troy, Alain Rougale à Victor Vecchiato, Laurent Viallard à Pierline Hunckler, Marc Delmas à Ameline Diénot.

**Excusés :** Isabelle André, Marc Delmas, Laurent Viallard, Alain Rougale, Jean Bernard Bellier, Marie-Claire Terrier, Marcel Calvat, Nathalie Pero, Eliane Paquet.

Béatrice Vial est désignée Secrétaire de séance.

## **Approbation du compte rendu du conseil du 14 septembre 2015**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **1- Présentation du collectif d'entraide du Trièves**

Henri Benoist assure la présidence du Collectif d'entraide du Trièves depuis juin 2015.

Les fondamentaux : le collectif d'entraide, dont le 1<sup>er</sup> pilier est l'épicerie sociale et solidaire, est l'association de tous. Il peut arriver parfois qu'un colis social d'urgence gratuit soit distribué mais dans la grande majorité des cas, le colis alimentaire est fourni contre la somme d'1€ et les personnes en difficulté ont accès à l'épicerie solidaire où un panier moyen revient à 12% du prix moyen des achats.

Le 2<sup>ème</sup> pilier est la boutique où des vêtements sont vendus après avoir été triés (seulement 1% des vêtements sont récupérés) par les bénévoles de l'association et dont la recette permet de financer l'épicerie sociale. Pour information, les vêtements sont revendus entre 0.50 et 5€ et les personnes vont payer 50% de ce prix.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> pilier concerne l'emploi en insertion. Aujourd'hui, 2 personnes sont employées pour un salaire mensuel de 784€ nets. Il s'agit de contrats signés avec Pôle Emploi pour former des personnes en grande difficulté. Le coût global pour le collectif s'élève à 5000€.

Il convient de souligner que le fonctionnement du collectif est basé sur le bénévolat avec environ 50 personnes qui sont âgées et qui s'usent. Des ayants droits viennent parfois donner quelques heures de leur temps.

La création d'un 3<sup>ème</sup> emploi permettrait le lien entre les bénévoles qui gravitent entre Mens et Monestier de Clermont. A Monestier de Clermont, un emploi d'insertion s'occupe de la comptabilité et à Mens, l'emploi d'insertion est plutôt orienté sur la gestion des stocks. Le 3<sup>ème</sup> emploi aurait, en plus du lien, des tâches plus liées au secrétariat.

#### Quelques chiffres

En 2014 : 194 personnes, à la fois adultes et enfants, ont bénéficié de l'aide du collectif d'entraide.

Le drame aujourd'hui, c'est qu'à la fin du mois de septembre déjà 197 en ont bénéficié soit 30% de plus par rapport à l'an dernier. Peut-être que la pauvreté s'accroît, mais peut être aussi que les personnes osent plus aller vers les travailleurs sociaux bien que la démarche soit délicate pour elles.

Les personnes de Mens, Sinard et Monestier accèdent le plus souvent à cette épicerie.

En ce qui concerne les colis, 2483 colis ont été fournis l'an dernier. Le coût du colis pour l'association revient à 4€. A la fin du mois de septembre 2015, déjà 2080 colis ont été distribués.

Le besoin de financement est de 10 000€.

Les communes apportent leur soutien au collectif ; le Département participe également. Grâce à ces financements, l'équilibre financier de l'épicerie sociale est assuré mais il reste peu de moyens pour financer le reste des dépenses (insertion, frais du camion etc...).

Il remercie les communes qui ont participé à hauteur de 3000€ en 2014 et la CCT pour ne pas facturer la redevance OM au collectif et qui mettent à disposition leurs bâtiments.

Il est difficile de se projeter jusqu'à la fin de l'année parce que les prescriptions d'aide varient selon les cas (2 mois, 6 mois etc...) et quand les personnes trouvent un travail, elles le signalent et l'aide prend fin.

74 foyers en 2014 et 78 à la fin septembre 2015 ont bénéficié de l'aide du collectif. Ce sont souvent des familles monoparentales.

Les deux principaux objectifs de l'association sont la baisse du coût de la nourriture distribuée et la création d'un 3<sup>ème</sup> emploi en insertion.

Une réunion est prévue fin novembre avec le GESRA, EPISOL et les producteurs locaux afin d'arriver à diminuer les coûts.

Si une commune repère une famille en difficulté, elle doit l'adresser aux assistantes sociales qui établiront une prescription d'aide ; le rôle de l'association n'est pas de choisir à qui attribuer une aide ; elle n'intervient que suite à une prescription. Exceptionnellement, un colis d'urgence peut être donné sur présentation d'un bon d'urgence remis par les CCAS des communes.

Henri Benoist rappelle que le collectif d'entraide est une association d'intérêt général ; chacun peut faire un don qui sera déductible des impôts.

Jérôme Fauconnier remercie Henri Benoist pour sa présentation et toute l'équipe du collectif pour le travail effectué.

## **2- Rendu de l'analyse des publics culturels du Trièves**

Cette analyse permet de dégager les enjeux culturels du territoire et servira à l'écriture du projet culturel du Trièves. Cette étude a duré de mai à octobre 2015 et a été menée par une étudiante qui est allée à la rencontre des habitants du Trièves. Un questionnaire par rapport à l'offre culturelle a permis de dégager des pistes de travail.

Les habitants ont joué le jeu et ont exprimé leurs attentes et leurs besoins. Il ressort du questionnaire (419 retours obtenus) que le Trièves est un territoire riche et diversifié en terme de culture. Son point fort est d'avoir de nombreux réseaux en place sur le territoire. Par contre, il convient d'améliorer l'accompagnement et l'éducation des jeunes à la culture et de mutualiser les moyens humains et matériels.

Les lieux les plus cités sont « la Grange du Percy », « le pot au noir » et « le poulailler » ; quart aux événements, « Mens Alors ! », « les têtes en l'air » et « l'échappée (re)belle ont été les plus cités.

Il convient de noter une différence dans les réponses et les attentes entre les habitants permanents et la population estivale.

Seules les bibliothèques ont une fréquentation régulière. Pour les autres activités culturelles (spectacles, théâtre, concert etc...), les gens déclarent s'y rendre une à 2 fois par an.

Les habitants se disent satisfaits au niveau de l'information mais souhaitent que l'agenda culturel soit développé et valorisé sur l'ensemble du territoire. Il convient de diversifier les supports afin de toucher tous les publics.

Ce travail dont le conseil communautaire a la primeur sera présenté demain à la commission « culture » et en mars 2016 aux autres territoires de l'Isère.

Le Département de l'Isère propose de participer à la formation musicale dans le cadre du schéma départemental ; 3 associations de musique participent également dans l'objectif d'élaborer un état des lieux et d'écrire une charte.

Jean-Pierre Agresti revient sur la difficulté d'accès de l'agenda culturel ; selon lui, des questions pourraient se poser pour d'éventuelles interactions avec d'autres lieux : lien avec la télévision à Grenoble par exemple. Il voudrait obtenir un « effet miroir » : la population du territoire a connaissance des événements de l'agglomération, l'inverse devrait pouvoir se faire.

Jean Paul Mauberret invite chacun à participer à la commission « culture » ; il existe des passerelles avec la Drôme. Le fait d'établir des passerelles au sein de nos compétences pour augmenter la palette de personnes serait un plus.

Pour Guy Percevault, il paraît important de travailler de manière à éviter que les communes ne se fassent concurrence quand des manifestations sont organisées le même jour. L'agenda culturel peut servir à ça.

Guillaume Gontard ne partage pas ce point de vue ; le Trièves a la chance d'avoir une richesse culturelle. Chaque semaine, plusieurs possibilités de choix s'offrent aux habitants. Le travail en réseau et des lieux structurants sur le territoire sont une chance. Arriver à faire reconnaître aux financeurs que le territoire fonctionne en réseau est important. La culture est un bon moyen de valoriser un territoire.

### 3 – Budget Principal 2015 : Décision Modificative n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2015 de la façon suivante :

			Dépenses	Recettes
Valorisation Travaux isolation C2E	I	2313 - Travaux		50 000,00
	I	1021 - Dotation	50 000,00	
Mise en réseau MTR	I	2183 - Matériel informatique	-1 350,00	
	I	2051 - Logiciel	1 350,00	
Annulatif partiel	F	673 - Annulation de titre antérieur	2 500,00	
	F	773- Annulation de mandat antérieur		2 500,00
Cession véhicules	F	676 - Ecriture de cession de véhicules	1 000,00	
	F	775 - Vente de véhicules		1 000,00
Passeports Diagnostic	F	6226 - Honoraires	26 526,00	
	F	706 - Participation Particulier		3 000,00
	F	7478 - Subvention TEPCV		18 568,00
Rénovations Particuliers	F	6748 - Participations rénovation	45 000,00	
	F	7478 - Subvention TEPCV		36 000,00
Rénovation MEJ	I	2313 - Travaux non affectés	-1 500,00	
	I	2031 - Frais étude	5 000,00	
	I	1328 - Subvention TEPCV		3 500,00
Equilibre TEPCV pris sur l'excédent	F	023 - Virement en section d'inv.	-13 958,00	
	I	021 - Virement de la section fonct.		-13 958,00
	I	2313 - Travaux non affecté	-13 958,00	
Panneaux signalétiques	F	6226. Honoraires	-9 700,00	
	F	023 - Virement en section d'inv.	9 700,00	
	I	1318- Subvention CDDRA		2 500,00
	I	021 - Virement de la section fonct.		9 700,00
	I	2188 - Panneaux	12 200,00	
			<b>112 810,00</b>	<b>112 810,00</b>

Vote : Budget principal 2015 : DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

### 4- Budget Ecoles 2015 : Décision Modificative n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ecoles 2015 afin de prendre en compte les travaux financés par les certificats d'énergie avec ESLC Alpes.

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
21 – 2131	Travaux isolations	+ 11 215 €	
10 – 1021	Dotations		+ 11 215 €
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 215 €</b>	<b>11 215 €</b>

Vote : Budget Ecoles 2015 : DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

### 5- Budget Tourisme 2015 : Décision Modificative n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Tourisme 2015 afin d'ajuster les crédits nécessaires aux écritures de dotations aux amortissements.

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
040 – 6811	Dotation aux amortissements	+ 64,00 €	
11 – 60612	Electricité	- 64,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Guillaume Gontard demande si une date a été fixée pour la commission « Finances » afin de préparer le budget 2016.

Victor Vecchiato indique que la commission « Finances » aura lieu le 24 novembre à 18h30.

**Vote : Budget Tourisme 2015 : DM n°2**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **6- Présentation de la méthode de concertation autour de l'énergie éolienne dans le Trièves**

La société VALECO a démarché la commune du Percy au mois de mai pour l'installation de 7 à 10 éoliennes de 3 MW. La commune du Percy a sollicité la CCT pour un avis de principe du territoire sur le projet.

Parallèlement, deux communes ont été démarchées conjointement pendant l'été par la société EDP Renewables pour 7 éoliennes de 2 ou 3 MW à la limite entre les deux communes.

Dans ce contexte et avant que les communes ne s'engagent individuellement, la CCT a accepté d'assurer la conduite d'un débat sur l'implantation de l'énergie Eolienne dans le Trièves.

Une phase d'information a eu lieu lors du forum TEPOS du 22 septembre dernier ; aujourd'hui, il convient de désigner 8 conseillers communautaires ou municipaux qui seront membres du comité de concertation. Ensuite, le 17 novembre prochain, une réunion publique est prévue afin de choisir les représentants du collège d'habitants.

Guillaume Gontard rappelle l'importance d'une réflexion à l'échelle du Trièves et d'une concertation commune car si, seules aujourd'hui 3 communes ont été contactées, il existe d'autres zones d'implantation possible sur le Trièves.

Il s'agit juste d'un avis de principe et la décision finale appartiendra aux maires et à leur conseil municipal.

Christian Dussere de Prébois, Joël Cavret de St Martin de la Cluze, Guillaume Gontard de Le Percy, Marc Delmas de Monestier de Clermont, David Lauze de Cordéac et Valère Louis de St Martin de Clelles sont candidats au comité de concertation ; il manque encore 2 personnes. Le canton de Clelles n'étant pas suffisamment représenté, il serait préférable que les 2 personnes manquantes soient élus à St Maurice en Trièves et à Monestier du Percy. Guy Percevault se déclare intéressé.

Ces 2 communes sont invitées à faire parvenir 2 candidatures à la CCT.

Des dates sont déjà réservées pour les ateliers de travail : les 7 décembre, 11 janvier, 1<sup>er</sup> et 29 février et le 21 mars à 17h30 ; une aide technique sera apportée par le CAUE, AGEDEN, la DREAL.

30 étudiants vont intervenir sur le Trièves avec 120 entretiens dirigés dans le but d'essayer d'évaluer l'avis des habitants sur ce projet. La décision collégiale interviendra après cette étude.

**Vote : Présentation de la méthode de concertation autour de l'énergie éolienne dans le Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA : avenant n°1 à la convention d'objectifs 2014/2015 entre le Département et la CCT**

Par délibération en date du 20 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2014-2015 relative à la mission d'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) fixant les objectifs et la participation financière du Département en 2014.

Cette mission correspond à un temps de travail interne à la CCT de 0,57 équivalent temps plein.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant n°1 à cette convention. La participation financière du département est reconduite soit 16 901,90 €.

**Vote : Mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA : avenant n°1 à la convention d'objectifs 2014/2015 entre le Département et la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8- Mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA : sollicitation participation financière du Département pour l'année 2016**

Dans le cadre du travail partenarial avec le Conseil Général de l'Isère, la Communauté de Communes effectue chaque année une demande de subvention destinée à mettre en œuvre cette opération intitulée « Accompagnement renforcé vers l'emploi ».

La présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre.

Pour l'année 2016, il est proposé de solliciter le Conseil Général de l'Isère à hauteur de 16901.90 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
Frais de personnel & frais indirects	25 308,00 €	CD 38	16 901,90 €	67%
		Autofinancement CCT	8 406,10	33%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 308,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>25 308,00 €</b>	<b>100%</b>

**Vote : Mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA : sollicitation participation financière du Département pour l'année 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **9- Signalétique des zones d'activités communautaires : demande de subvention auprès du CDDRA**

Suite à la validation du schéma de développement économique Trièves au printemps dernier, la commission économie – agriculture a souhaité mettre l'accent en priorité dès cette année sur la signalétique des zones d'activités pour l'une des premières actions de ce plan d'actions à 5 ans.

Le projet prévoit la création et la pose d'un panneau de signalétique à l'entrée des zones d'activités intercommunales des Carlares à Monestier de Clermont et de la Croizette à Clelles.

L'objectif de ce projet est double :

- signaler ces zones d'activités pour les différents fournisseurs et clients des entreprises implantées
- signaler ces zones d'activités à l'entrée pour les personnes de passage afin de marquer et de préciser une réalisation CDC Trièves (communication)

L'emplacement de ces panneaux sera décidé conjointement avec la commune concernée et le service aménagement de la maison du territoire Trièves du conseil départemental.

L'intégration paysagère de ces panneaux sera travaillée avec la paysagiste conseiller du CAUE. Dans le cadre du plan paysage Trièves et afin d'obtenir une certaine cohérence et homogénéité pour l'ensemble du territoire Trièves, ce travail avec la paysagiste conseiller du CAUE pourra également s'élargir avec un cahier de recommandations à destination des communes qui souhaitent mettre en place de la signalétique commerciale, artisanale et touristique de centre bourg.

Ce projet de signalétique est inscrit au budget économie 2015.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
mise en place des panneaux signalétique	10 200 € HT	Région Rhône-Alpes CDDRA	2 550 € HT	25%
		Autofinancement CCT	7 650 € HT	75%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 200 € HT</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 200 € HT</b>	<b>100%</b>

**Vote : signalétique des zones d'activités communautaires : demande de subvention auprès du CDDRA**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **10- Demande de subvention 2016 au Département de l'Isère pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens/Clelles et du poste EMALA Nord Monestier de Clermont**

Le poste EMALA a enfin été obtenu ; Guy Percevault remercie Frédérique Puissat et Jérôme Fauconnier pour leur intervention auprès de l'inspection d'académie.

La CCT assure la gestion des 2 postes EMALA qui couvrent le territoire :

- EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des cantons de Mens et de Clelles

- EMALA Nord qui couvre les écoles du canton de Monestier de Clermont + les élèves des communes du Gua (école de Prélénfrey) et de Miribel Lanchâtre.

Le Département subventionne le fonctionnement de ces 2 postes sur la base d'une part fixe de 5000€ par poste EMALA et d'une subvention variable de 8€ par enfant soit un total de 7976€ pour le poste EMALA Sud Mens/Cielles et 10736€ pour le poste EMALA Nord Monestier de Clermont. Il convient d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de l'année scolaire 2015/2016 pour un total de 18712€.

**Vote : Demande de subvention 2016 au Département de l'Isère pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens/Cielles et du poste EMALA Nord Monestier de Clermont**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **11- Conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2015/2016**

La CCT est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur le canton de Monestier de Clermont, la commune du Gua et la commune de Miribel Lanchâtre. Les conventions ont pour objectif de fixer les conditions de participations financières de la commune du Gua et de la commune de Miribel Lanchâtre sachant que les participations financières sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés et que le montant par élève est fixé à 23€ par année scolaire. Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2015/2016.

**Vote : Conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2015/2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **12 – Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

- **Urbanisme** : Yann Souriau propose d'établir un règlement commun entre plusieurs communes pour la gestion de l'urbanisme. Il souhaite se doter de la synthèse de ce qui a été fait dans les communes afin d'établir un tronc commun. Il est conscient d'être contraint par la loi mais il pense possible de prendre des initiatives et de proposer des alternatives. Une présentation générale aura lieu. Il demande aux communes intéressées de se faire connaître.  
Jérôme Fauconnier rappelle la réunion relative à l'instruction des documents d'urbanisme qui aura lieu jeudi 15 octobre à 17hres à La Mure. Les maires peuvent être accompagnés par leur secrétaire ou par le conseiller municipal en charge de l'urbanisme. Il invite ceux qui ne peuvent pas s'y rendre à envoyer leurs questions à la CCT.
- **Formation CDDRA** : il reste quelques places disponibles pour la réunion du 16 octobre prochain à St Jean d'Hérans sur la maîtrise agricole. D'autres formations auront lieu ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 hres 15.